

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 14 avril 2025
DEL-2025-21**Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 17
- * de Représentés : 4
- * de Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Michèle ANTOMARCHI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, Mme Marguerite HOUTOULOU, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, Mme Marie-Odile ROSSI M. Pierre-Ange SENCY, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Marie-Ange DESIDERI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme GANDON Sylviane, Mme. Stella PIERI.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNONCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
(CFU) EXERCICE 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT GESTION DIRECTE M49
GD.**

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 15 avril 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2025. L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, sous la présidence de Monsieur Yannick CASTELLI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2025 pour un Conseil communautaire en date du 07 avril 2025, où

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 07 avril 2025 pour un Conseil communautaire en date du 14 avril 2025.

Le Conseil Communautaire,

Réuni sous la présidence de Monsieur Yannick CASTELLI, 8^{ème} vice-président désigné par l'Assemblée pour diriger l'évaluation du Compte Financier Unique M 49 GD 2024.

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani à compter du 1^{er} janvier 2017.

VU les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M49 GD.

Après avoir entendu et approuvé par délibération en date du 14 avril 2025 le Compte Financier Unique M 49 GD 2024 dressé par le receveur.

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	219 045,23 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	132 744,35 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	411 146,96 €
Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de :	7 416,11 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	80 313,22 €
En recettes pour un montant de :	381 892,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'affecter** le résultat comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	140 160,46 €
---	--------------

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le 8^{ème} Vice-président.

Yannick CASTELLI

